



OL -mk 19/01/2016

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 5 janvier 2016

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après, adressé préalablement aux administrateurs avec sa pièce jointe (devis de création et mise en ligne du site Internet)

Présents : Georges Davignon, Jacques Herrgott, Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Catherine Oliver, Claude Saulgeot, Jean Claude Secchi.

Excusés : Jimmy Ongini.

1° PV du CA du 1/12/2015.

Le projet est relu pour être amendé, puis soumis à l'approbation des administrateurs.

2° Calendrier des réunions 2016 du CA et date AG.

Les réunions du Conseil restent fixées au 1^{er} mardi de chaque mois, à 18 heures, sauf exception (cf. 9/11, décalage en raison des vacances de la Toussaint). Les réunions des **7 juin** et **4 octobre** 2016 seront **ouvertes** à tous les adhérents qui exprimeront leur souhait d'y participer.

En raison des périodes de vacances scolaires et des disponibilités de la grande salle de la Veyrière, **l'Assemblée générale** aura lieu le lundi (date qui n'était pas notre 1^{er} choix) **21 mars à 18h**.

3° Transports collectifs

Du fait des insuffisances quantitatives et qualitatives de l'offre de transport collectif (rives et bassin annécien) et d'intermodalité (soulignées par le Ministère de l'écologie et des transports), des besoins croissants, liées à la démographie, de mobilité, des embouteillages, de la pollution reconnue par les organismes officiels (OMS, Air- Rhône-Alpes), d'agression aux sites naturels... et des incohérences évidentes entre les engagements publics et les projets des élus, le transport, sous toutes ses formes et ses modes, sera l'un des axes majeur de travail de BVV en 2016.

Pour ce qui est de l'enquête BVV, le dépouillement des 217 questionnaires, après l'été, retardé par une modification du programme informatique de dépouillement pour effectuer automatiquement les tris croisés, est en cours (JCS –OL), après le pré-dépouillement publié avant l'été. Les questionnaires révèlent une assez forte demande de transports en commun performants, tant pour les habitants que pour les touristes (tout en regrettant la médiocrité de l'offre actuelle, qui pourrait expliquer que les clientèles captives - scolaires, personnes sans voiture, seniors...- soient presque les seules à les utiliser).

Nous adresserons, après examen des horaires actuels (CS), un courrier de relance aux responsables du transport collectif, au Conseil Départemental, pour augmenter les fréquences des bus et mieux tenir compte des correspondances, ce qui permettrait à de nombreuses personnes de les utiliser. Actuellement (GD), les transports collectifs manquent de correspondances locales, les horaires ne sont pas adaptés, le soir, il n'y a plus de cars (ou alors 2 qui se suivent) et devant les lycées pas d'arrêts de bus. Des bus seraient bienvenus pour desservir Thônes – Dingy – Bluffy – Annecy.

Le Maire de Bluffy, contacté par le Président, et ceux de la rive Est (CCT) seront consultés.

Avec notre collectif « pour un Grenelle » (16 associations depuis janvier 2016) nous travaillons avec nos ingénieurs transports et le président a établi des relations de concertation et de travail avec les représentants du CD 74 et de la C2A... jusqu'à la mise en place de la nouvelle Région.

4° Réunion BVV-Mairie du 21/01/201 : préparation ODJ

- Remettre à l'ordre du jour les questions de l'agenda courant des adhérents (C.Viaux, N. Tournafol, C.Saulgeot, J.Herrgott, M.Meyer ...), mais aussi le suivi (cf. derniers compte-rendus et PV du CA) des demandes écrites de BVV (travaux Ombremont, occupation et usage privatif de chemins historiques et/ou cadastrés...)

- Réforme territoriale, regroupements d'intercommunalités, CCT/C2A/autres. Où en sommes-nous, en matière de communauté de communes ? Va-t-on vers la C2A ? Ailleurs ? Contrairement à ce qu'aurait écrit, encore mal inspiré, le représentant de l'Etat, Veyrier n'a pas « vocation à rejoindre la C2A » ; pas plus qu'à devenir son aire de jeu (ou à financer ses lourdes dépenses inflationnistes engagées en délicatesse avec le

- 1 -

respect des sites, la concertation démocratique, voire parfois la légalité, alors que tous les élus se plaignent dans le même temps des difficultés économiques annoncées avec la réduction des dotations de l'Etat).

Malgré nos demandes de présentation des différentes alternatives – dont celle que suggérerait BVV-documentées avec leurs avantages et inconvénients, de consultation, la Mairie n'a, sauf erreur, rien proposé et/ou organisé, alors que la question est celle du futur de la commune et qu'elle constitue un enjeu considérable, une décision irréversible pour les habitants, leur cadre et leur qualité de vie, leurs finances. (cf. Talloires-Montmin).

Une étude d'impact sur les finances publique des communes de la CCT a été réalisée par un cabinet spécialisé (nous en avons eu connaissance par le maire d'une commune voisine); nous pensions qu'elle serait communiquée aux habitants de Veyrier-du-Lac par leurs élus, comme nous l'avions suggéré: black-out, intérêt limité?

Pourquoi, si, dans un flou artistique, la municipalité se dirige vers la C2A, embauche-t-elle du personnel alors qu'elle accepte l'abandon programmé d'une grande partie de ses compétences ? (de 8 sous la mandature Brunet, les effectifs communaux auraient été multipliés par plus de 3¹, dont une partie pour des fonctions administratives d'interface).

- Agenda 21, sentiers, espaces verts...Bernard Mathieu a contacté il y a plusieurs semaines le Président qui s'est déclaré ouvert à travailler ensemble, d'autant que plusieurs adhérents oeuvrent en la matière et connaissent bien les chemins et sentiers; sans suite pour l'instant.

- Pour les sentiers-ruisseaux, préparer un dossier relatif au passage entre les n° 2 et 4 de la route de la Combe, entretiens par les riverains, taille de leurs haies, maîtrise des déversements, source, trop plein de piscine.

5° PLU de Veyrier- du -Lac

Olivier a reçu une lettre de Raymond Coutin (architecte honoraire, conseiller sous la mandature Sautier) concernant le projet municipal de la Ravoire, qu'il a communiquée, après l'accord de ce dernier, en CA : l'avis n'est pas éloigné de celui de BVV.

Des membres de BVV, à titre personnel, et l'association, en tant que Personne publique associée, ont porté des remarques sur le cahier en Mairie. Nous demanderons, lors de la prochaine réunion BVV- Mairie, le rôle que l'adjointe à l'urbanisme est disposée à concéder aux personnes publiques associées, fût-ce à contre cœur.

6° PLU Menthon

Jacques Lelarge, représentant le président de BVV à la réunion PLU de Menthon en donne compte-rendu. Y fut évoqué le SCoT, que connaît bien le Maire de Menthon Saint Bernard pour l'avoir présidé. Les maîtres mots sont : site remarquable entre lac et montagnes (comme Veyrier), village vivant, maintien de l'agriculture, économie touristique. Les informations et présentations sont facilement accessibles.

Chemin rural du Moulin : limite Menthon-Veyrier : la maison ex Barberac (Opinel), à côté du garage Nycollin, s'est annexé ce chemin le long de sa propriété. Peut-il y avoir légalement prescription, sur un chemin rural répertorié sur le domaine public et si les actes notariés l'indiquent sur le cadastre? Qu'en sera-t-il avec la réserve d'emplacement public (cf. contournement) de Menthon qui devrait être prorogée et les terrains concédés pour la future Voie verte ?

7°Site internet

Suite à sa décision du 7/09/2015 de reformater un site internet adapté aux objectifs d'une association locale d'usagers à but non lucratif, le CA a examiné le projet (analyse de l'existant et devis) communiqué par M. Baumgartner. Conforme au cahier des charges du site, il est mis aux voix et voté à l'unanimité moins une abstention (celle du président). Il restera à BVV à préciser les rubriques d'entrées (5 ou 6) et leurs intitulés, les arborescences sous chaque rubrique et les documents à intégrer pour permettre d'avancer (cf. caractéristiques de capacité, protection de certaines parties du site, accès, ergonomie, trafic...).Claude insiste sur la simplicité et la clarté recherchées pour l'outil, tant pour ses administrateurs (mises à jour) que pour les adhérents et le public.

¹ La masse salariale aurait augmenté de + 25% entre 2008 et 2014, et de + 32% en 10 ans, de 2004 à 2014.NDLR

8° Points financier et adhésions

99 adhérents, versus 82 en 2014, ont réglé leur cotisation 2015 ; le centième, ALAE, va l'adresser. Le montant du livret A s'élève à 14350€, somme minimale pour face aux aléas judiciaires inhérents à l'activité d'une association agréée dont l'objet est la protection du cadre et de la qualité de vie.

9° Blog

Il est l'expression, lorsque l'actualité le commande, de l'association en direction des adhérents, des sympathisants, des élus et des journalistes alors que le site est une carte de visite et un dictionnaire sur l'association, que tout internaute peut consulter selon ses besoins. Le nombre « d'abonnés » au blog progresse régulièrement (environ 300 répertoriés) et plusieurs sont devenus adhérents.

L'éditorial de fin décembre attire l'attention sur les enjeux de l'année 2016, qui sera critique pour le lac et les habitants, et les incohérences entre les engagements publics et les projets des exécutifs locaux dont les habitants commencent à se lasser.

10° Questions diverses.

- **Annecy, 2^{ème} au classement des villes de France les plus polluées: comment sont effectuées les mesures** ? Après le coup de tonnerre de l'OMS, c'est Air Rhône-Alpes (voir site internet); 3 capteurs désormais.

- **Coqa** ? « Conseil d'orientation de la qualité de l'air »; crée par la C2A en octobre 2015, à la suite des initiatives du Grenelle. Une trentaine d'adhérents des associations membres ont participé aux travaux; le président de BVV siège à son Comité de pilotage dont la dernière réunion devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

- **PPA et PLQA** ? Un PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) doit être mis en place lorsque la pollution de la zone considérée est manifeste (ex. vallée de l'Arve) ; il y a 36 PPA en France. Un PLQA (Plan local de la qualité de l'air) offre un cadre moins contraignant du point de vue réglementaire ; bien qu'Annecy s'affiche officiellement comme la préfecture la plus polluée de l'ex région Rhône-Alpes, le Préfet de la Haute-Savoie n'a pas cru devoir donner suite aux demandes d'un PPA ou les appuyer.

- **Concertation avec le Conseil Départemental** ? A la demande de quelques-uns, dont le Président de BVV, des réunions d'échange ont été mises en place avec les directions concernées du CD 74 et de la C2A à propos de la mobilité autour du bassin du lac (cf. projets d'infrastructure rive Ouest et conséquences rive Est). La 2^{ème} réunion se tiendra le 7 janvier (la nouvelle - et 3^{ème} - étude, après celles de TTK et de SYSTRA, a été présentée dans l'intervalle -NDLR).

- **Voie verte** : Les travaux se poursuivent vers Balmettes depuis plusieurs semaines dans la plus grande discrétion administrative, mais sans respect du site, de la loi littoral et de la DUP : suppression de virages, abrasion de la montagne sur plusieurs mètres de hauteur, modifications des berges. Le trafic routier gagnera en fluidité et donc en véhicules (cf. les projections entre les 2 rives).

Pour la section entre Veyrier et Menthon, le Vice-Président du Conseil départemental, Denis Duvernay, a donné assurance à Olivier Labasse sur les deux couloirs (moins dangereux qu'une voie bidirectionnelle et moins consommateurs d'espaces et de bitume) et la replantation d'arbres pour ceux qui seraient (tous ?) arrachés.

Pour les travaux, démesurés et déraisonnables financièrement, projetés entre Chavoires et le rond-point des Pérouzes, il ressort d'un entretien récent entre Pierre Bruyère (Président du Sila), Denis Duvernay et Olivier Labasse que la demande de réexamen (pour amélioration) du tracé de la voie bidirectionnelle au profit de couloirs cyclables n'est pas totalement écartée. On peut, par ailleurs, s'interroger sur l'adéquation du cofinancement des travaux actuels (voie verte et aménagements routiers versus aménagements piétonniers et cyclables initiaux), qui sont du seul domaine du département, avec les statuts et missions du Sila, syndicat mixte d'EPCI à vocation communale.

- **Centre d'expositions, de séminaires et de congrès (CESC)**. Nonobstant la procédure d'appel en cours (cour administrative d'appel de Lyon, audience prévue en février), suite à l'annulation partielle du PLU d'Annecy-le-Vieux par le Tribunal administratif de Grenoble et celle relative au SCoT, le Préfet a lancé l'enquête publique sans plus attendre. Le dossier est consultable et le registre d'enquête est ouvert à la C2A, en mairie d'Annecy et en mairie d'Annecy-le-Vieux du 11 janvier au 24 février.

La séance est levée à 20h20.

Prochain Conseil : mardi 02 février 2016 à 18 heures.

